



SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assemblée générale de la Société des agrégés

La Société des agrégés condamne à nouveau la réforme du collège et n'est pas dupe du plan de revalorisation des carrières, défavorable aux agrégés.

Paris, le 12 décembre 2016 – La Société des agrégés s'est réunie en Assemblée générale, à Paris, le dimanche 11 décembre 2016. Elle a fait le point sur les questions d'actualité.

Mise en œuvre de la réforme du collège – Prenant connaissance d'une enquête effectuée par le Bureau, au début de décembre, auprès des professeurs exerçant en collège, elle a constaté les effets délétères de la réforme, aussi bien pour les élèves que pour les professeurs. À la diminution des heures de cours, touchant plusieurs disciplines, s'ajoute la multiplication des réunions inutiles, la mise en concurrence des professeurs, l'accroissement de leur charge de travail, la prolifération des tâches administratives. Pour les élèves, ce sont des difficultés d'organisation, le manque de temps pour étudier et apprendre, le désintérêt pour les matières à faibles horaires hebdomadaires. L'Assemblée générale a réitéré sa condamnation de la réforme. L'enquête sera publiée dans le prochain bulletin de l'association.

Enseignement supérieur – L'Assemblée générale a rappelé que l'agrégation constitue un fondement irremplaçable de l'enseignement et de la recherche à l'université. Elle a fait des propositions destinées à améliorer la transparence dans les procédures de recrutement et d'évaluation des enseignants-chercheurs et des Pr.Ag.

Affectation des agrégés – L'Assemblée générale souhaite que des mesures soient prises pour favoriser l'affectation des agrégés en lycée, conformément à leur statut et à leur qualification.

Plan de carrière des professeurs agrégés – L'Assemblée générale dénonce la prétendue revalorisation des professeurs agrégés, dans le cadre du PPCR et appelle tous les professeurs agrégés qui refusent cette politique de dupes à la rejoindre.

Estimant que l'agrégation externe spéciale a été créée dans la précipitation, l'Assemblée générale se donne le temps de consulter l'ensemble des adhérents sur cette réforme et d'en analyser tous les effets avant de publier un avis détaillé.

Contact presse : Blanche Lochmann présidente - 01 46 33 00 79

Vœux sur le site de la Société des agrégés : <http://www.societedesagreges.net/?Voeux2016>

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.

Société des agrégés de l'Université

25, rue Descartes - 75005 Paris - T. 01 46 33 00 79 - www.societedesagreges.net